

PROCÈS-VERBAL

**Réunion spéciale de la Régie du parc régional Massawippi
à la salle du conseil de la Municipalité de North Hatley
située au 3125, chemin Capelton, North Hatley
le 13 avril 2010 à 16 h 30.**

Sont présents :

M. Jacques Demers, maire	Sainte-Catherine-de-Hatley
M. Michael Page, maire	North Hatley
M. Jacques de Léséleuc, maire	Hatley
M. Alec van Zuiden, maire	Ayer's Cliff

Mme Liane Breton d.g.	Canton de Hatley
M. Léonard Castagner, d.g.	North Hatley

Absences: Monsieur Pierre A. Levac
Mme Ghislaine Poulin Doherty,
M. Serge Caron,
M. Roland Gascon

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions des visiteurs
3. Adoption du règlement n° 2010-02
4. Avis de motion règlement n° 2010-03
5. Fermeture de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est dirigée par le président de l'assemblée Monsieur Jacques Demers et celui-ci ayant constaté le quorum, il ouvre la session à 16 h 30.

Les membres du conseil d'administration renonce à l'avis de convocation.

10-04-13.02

PÉRIODE DE QUESTION DES VISITEURS

Aucun visiteur

10-04-13.03

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2010-02

ATTENDU QUE la régie intermunicipale du parc régional Massawippi souhaite procéder à des travaux de réfection du barrage Massawippi;

ATTENDU QU' il ya lieu de modifier le règlement n° 2008-02 relatif à un règlement d'emprunt pour la réfection du barrage Massawippi;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de la Régie le 8 avril 2010;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Canton de Hatley déclarent avoir lu ledit règlement et renonce à sa lecture;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL PAGE**

ET RÉSOLU QUE la Régie donne son accord à l'adoption du règlement n° 2010-02 modifiant le règlement n° 2008-02 relatif au règlement d'emprunt pour la réfection du barrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-04-13.04

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2010-03

ALEC VAN ZUIDEN donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil un règlement n° 2010-03 relatif à la modification du règlement n° 2008-01 décrivant la régie interne de la Régie intermunicipale du parc Massawippi. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

10-04-13.05

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Jacques de Léséleuc propose la fermeture de l'assemblée à 16 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Jacques Demers, président de l'assemblée suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Jacques Demers
Président suppléant

Liane Breton
Secrétaire-trésorière